



La santé sexuelle est un élément essentiel du bien-être et du bien vivre. Chacun doit être accueilli et pris en charge avec bienveillance et non jugement.

En tant qu'acteur de premier recours, le pharmacien joue un rôle important dans ce champ de la santé publique.



CONTRACEPTION

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2023 :

La dispensation des préservatifs en pharmacie de ville est gratuite et sans ordonnance pour toute personne de moins de 26 ans

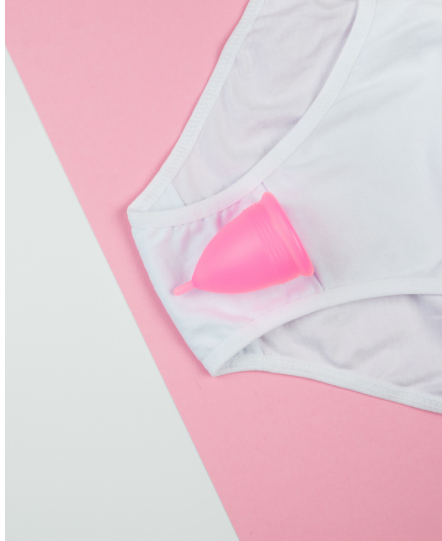
- **Préservatifs externes :** Eden , Sortez Couverts, Be Loved et Terpan.
- **Préservatifs internes :** Ormelle, Terpan et So Sexy & Smile (sans latex).

La contraception d'urgence est accessible gratuitement en pharmacie à TOUTE personne mineure ou majeure

- **La délivrance des contraceptifs** qui sont remboursés (certaines pilules, implants et DIU) se fait sans avance de frais jusqu'à 26 ans. Elle nécessite une ordonnance.
- **Le renouvellement d'une ordonnance** (de moins d'un an) de pilule contraceptive pour une durée supplémentaire maximum de 6 mois est possible.



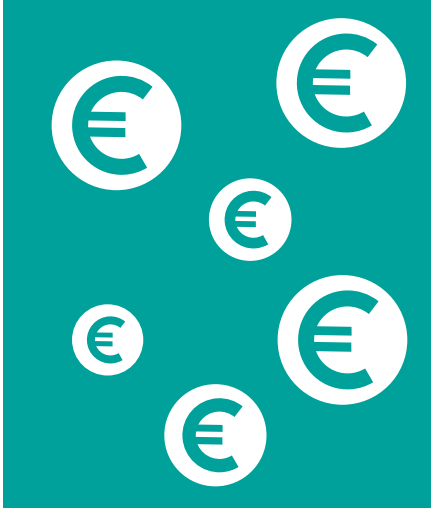
Rappel : l'accès à l'IVG est pris en charge et peut être anonyme quel que soit son âge. On peut réaliser une IVG jusqu'à 16 SA.



CULOTTES & COUPELLES MENSTRUELLES ENDOTEST

**Prochainement
dans votre officine**

- Le remboursement des culottes menstruelles arrivera au **1er septembre 2024**. **Remboursement des culottes et des coupes menstruelles** pour les assurées de moins de 26 ans ainsi que pour les bénéficiaires de la protection complémentaire santé solidaire, sans limite d'âge.
- **Endotest** : Test salivaire endométriose (**Début 2025** selon Catherine VAUTRIN)



FACTURATION

Aide à la facturation des majeur·e·s

Le/la majeur·e vous présente sa carte vitale

Feuille de soins électronique (FSE)

Facturation ISOLEE
NIR de l'assuré·e
Nature d'assurance maladie 10 (AS/10)
Code exo 3 - 100% uniquement pour la facturation délivrée à une femme.
Dispense d'Avance des Frais (DAF)
Sur la feuille de soins dans la zone « Paiement », cocher la case « *L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire* »

Le/la majeur·e n'a pas en sa possession sa carte vitale mais vous présente l'attestation papier

Feuille de soins : FSE en mode dégradé ou FSP

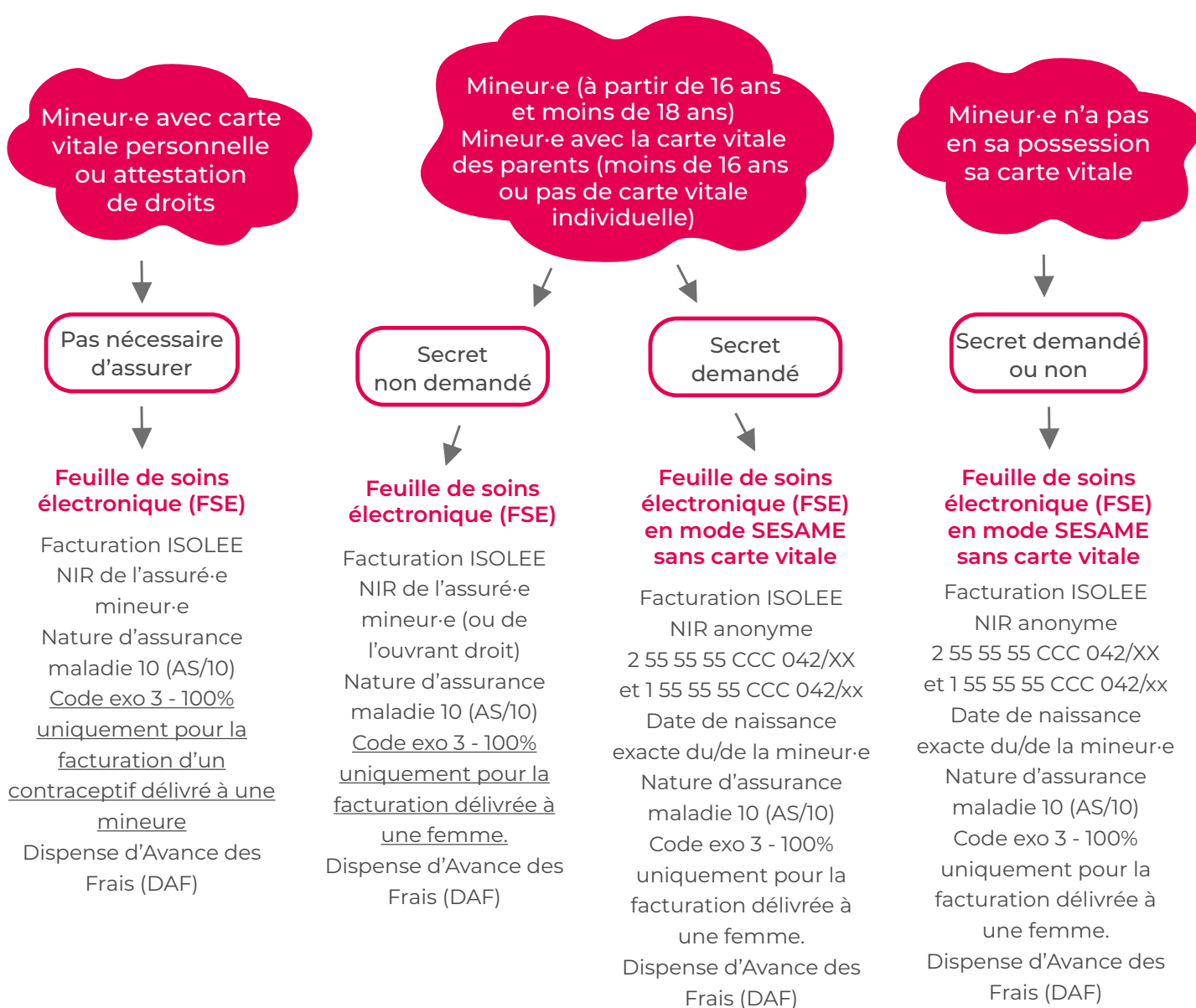
Facturation ISOLEE
NIR de l'assuré·e
Nature d'assurance maladie 10 (AS/10)
Code exo 3 - 100% uniquement pour la facturation délivrée à une femme.
La pratique du tiers payant est préconisée suivant les modalités habituelles :
Dispense d'Avance des Frais (DAF)
Sur la feuille de soins dans la zone « Paiement », cocher la case « *L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire* ».

Le/la majeur·e n'a en sa possession ni carte vitale ni attestation

FSP

Facturation ISOLEE
NIR de l'assuré·e (à renseigner par l'assuré sur la FSP)
Nature d'assurance maladie 10 (AS/10)
Code exo 3 - 100% uniquement pour la facturation délivrée à une femme.
La pratique du tiers payant est préconisée suivant les modalités habituelles :
Dispense d'Avance des Frais (DAF)
Sur la feuille de soins dans la zone « Paiement », cocher la case « *L'assuré n'a pas payé la part obligatoire et n'a pas payé la part complémentaire* ».

Aide à la facturation des mineur·e·s





VACCINATIONS

Il existe une vaccination contre certaines IST : VHB, HPV, MPox et chez les HSH (Hommes ayant des relations Sexuelles avec des Hommes), le VHA.

La vaccination HPV concerne les filles comme les garçons de 11 à 14 ans. Le rattrapage est possible pour les deux sexes de 15 à 19 ans non vaccinés.

Pour les HSH, la vaccination est prolongée et prise en charge dans les mêmes conditions jusqu'à 26 ans. La prescription médicale est nécessaire.

La vaccination contre le HPV chez les filles, ne dispense pas des frottis cervico-vaginaux réguliers à partir de 25 ans effectués par un professionnel de santé.

- Vous pouvez prescrire et administrer 15 vaccins aux personnes de plus de 11 ans (avec une formation) [plus d'infos ici](#)
- Pour la vaccination des mineur·e·s l'autorisation parentale est nécessaire.

Les papillomavirus humains (HPV) appartiennent à une famille de virus très contagieux. Environ 70 à 80% des hommes et des femmes seront infectés par le papillomavirus au moins une fois dans leur vie.

Les infections aux papillomavirus peuvent également engendrer l'apparition de verrues génitales, pouvant être responsables de gênes physiques et psychologiques importantes.

Les infections aux papillomavirus peuvent être responsables de plusieurs types de cancers, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.



La transmission des papillomavirus se fait par contact intime et peut avoir lieu tout au long de la vie

Des moyens de prévention existent !

Filles comme garçons, il est important d'aborder le sujet de la protection contre certains cancers liés aux papillomavirus. Faites-en une priorité !

[PLUS D'INFORMATIONS ICI](#)



RÉDUCTION DES RISQUES VIH

La PrEP (Prophylaxie Pré Exposition) est un traitement préventif contre le VIH, à prendre avant le rapport sexuel à risque. Elle est conseillée en complément ou à la place du préservatif.

Le TPE (Traitement Post Exposition) est un traitement d'urgence contre le VIH après une prise de risque. En cas d'exposition au VIH, il permet de réduire le risque d'être infecté. Ce traitement dure 4 semaines avec un suivi sérologique. Pour en bénéficier, il faut se rendre aux urgences d'un hôpital ou dans un CEGIDD dans les 48h maximum après la prise de risque. **Plus le traitement est pris tôt, plus il sera efficace.**

Plusieurs modes de dépistages sont possibles, vers lesquels vous pouvez orienter les personnes :

- **Les CEGIDD :** accès à un dépistage pour l'ensemble des IST
- **Les associations :** Test Rapide par Orientation Diagnostique (TROD) pour VHC VHB VIH et syphilis. A confirmer par une prise de sang si TROD positif.
- **Les autotests VIH en pharmacie :** même principe que le TROD mais la personne le réalise elle-même.
- **VIH-Test :** accès direct au dépistage du VIH dans les laboratoires de biologie médicale, sans ordonnance, à la demande du patient, sans rendez-vous et sans avance de frais est effectif depuis le 1er janvier 2022. Pour les personnes ayant une carte vitale ou l'AME.
- **Les professionnel·le·s de santé** peuvent également prescrire un dépistage.



Rappel : la fenêtre sérologique des **TROD et autotests** est de **3 mois**, celle des **tests sérologiques faits aux labos ou aux CEGIDD** est de **6 semaines**.



Toute demande concernant les dispositifs énumérés dans ce document, peut être pour vous l'occasion de **proposer un entretien individuel et confidentiel**. En fonction des échanges que vous aurez, vous pourrez être amené à orienter les personnes en fonction de leurs besoins (dépistage, IVG, médecin traitant, violences sexuelles, etc). **Nous avons listé quelques numéros et liens utiles pour vous !**



NUMÉROS VERTS :

[Sida info service](#) : 0 800 840 800

[Contraception sexualités et avortement](#) (ligne du gouvernement) : 0 800 08 11 11

[Arrêtons les violences](#) : 3919

[Fil Santé Jeunes](#) anonyme et gratuit : 0 800 235 236 - 01 44 93 30 74

LIENS UTILES :

[Ton plan à toi](#)

[On s'exprime](#)

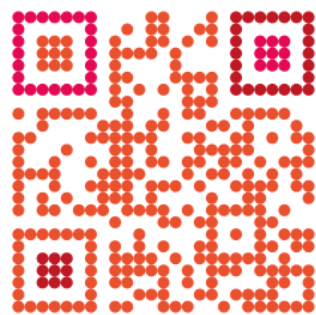
[Question sexualité](#)

[Carte lieux de dépistage en Nouvelle-Aquitaine](#)

[Les réponses à vos questions sur l'IVG](#)

[Arrêtons les violences](#)

[Plaquette de présentation de la PASS Nouvelle-Aquitaine](#)



www.corevih-na.fr

